



l'agence nationale pour
la cohésion sociale
et l'égalité des chances

PREFECTURE DES YVELINES

CONTRAT URBAIN

DE

COHESION SOCIALE

DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

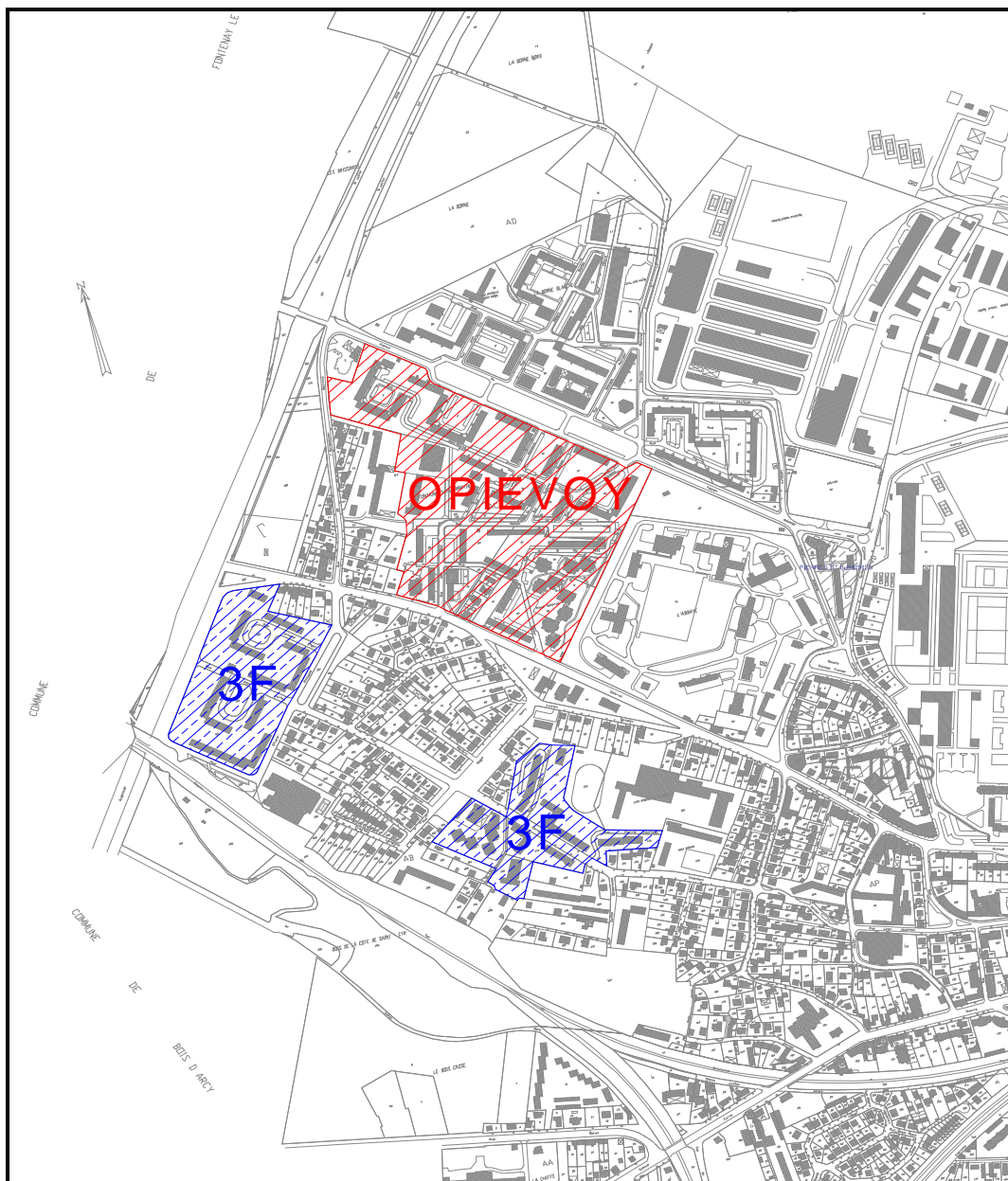
Par courrier en date du 23 octobre 2006, le Préfet des Yvelines a confirmé sa proposition de contractualiser avec la commune au nom de l'Etat dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) afin de permettre le développement de moyens spécifiques dans le cadre d'une veille préventive.

Les quartiers retenus dans le cadre de cette contractualisation sont :

- le quartier Alfred Dreyfus,
- le quartier Gérard Philipe,
- le quartier la Fontaine Saint-Martin.

Le diagnostic analyse la situation relative aux quartiers cités. Pour chaque champ prioritaire, des moyens d'action existent. Le recensement de ces actions permettra de dégager des priorités sociales et éducatives impératives pour la commune dans le cadre de la signature du présent contrat.

1 - PLAN DE SITUATION DES QUARTIERS OBJET DU CONTRAT



2 - DIAGNOSTIC LOCAL

2-1- Sur l'habitat et le cadre de vie

2-1-1 - Diagnostic des quartiers retenus

Le nombre des logements sociaux sur la Ville de St Cyr s'élève à **2533 appartements, soit 44 % du parc de logements** (dernier chiffre officiel 2006).

Le contingent communal est composé de 30 % des HLM de la Ville, soit 759 appartements sur 2533 (ces chiffres ont été validés par la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'étude réalisée en 2004 – Loi SRU).

L'an dernier, le Service Logement a enregistré **488 demandeurs de logement**. Seulement 44 congés sur le contingent Ville ont été donnés, et ont fait l'objet d'une attribution (soit seulement 9,02 % de demandeurs satisfaits). Sur les 44 congés, 22 étaient à l'origine de l'OPIEVOY et 19 de l'Immobilière 3F

En ce qui concerne les 3 quartiers précités :

- le nombre total d'habitations HLM s'élève à 1270 appartements sur la Fontaine Saint-Martin (OPIEVOY – 998 et Pierres et Lumières – 272).

- sur les quartiers G.Philipe et A.Dreyfus : 575 (Immobilière 3F).

⇒ **Total de 1845 logements sociaux, soit 72,84 % de l'ensemble des HLM de la Ville.**

Il est à noter que, sur le patrimoine des 3F, sur les quartiers Gérard Philipe et A.Dreyfus, pour un congé du « contingent Mairie », 4 à 5 candidats en moyenne sont contactés pour visiter l'appartement vacant. Sur le quartier de la Fontaine Saint-Martin, ce chiffre est de 2 à 3 candidats en moyenne.

D'où la difficulté de proposer un candidat sur ces 3 quartiers, malgré le nombre de demandeurs d'appartement enregistrés sur la Ville.

- Les expulsions locatives à Saint-Cyr-l'École

Selon l'analyse 2005 des travailleurs sociaux de l'Espace Territorial (ET) de Versailles Grand-Ouest - VGO (dont dépend St-Cyr), St-Cyr-l'École est la commune de cet espace qui regroupe le nombre le plus élevé d'assignations et d'expulsions. L'accès au logement est de plus en plus difficile et les problèmes de cohabitation familiale ne sont pas résolus.

Les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) repèrent d'importantes difficultés de gestion budgétaire pour la population : il en résulte que les Travailleurs sociaux ont de plus en plus de difficultés à faire honorer les charges courantes (au premier plan desquelles les charges locatives). Les CESF notent également une augmentation importante de dossiers de surendettement ou de redépôts en cas d'incident de la vie, pour des familles déjà touchées par la précarité. Au regard des contacts avec la population, les assistantes sociales souhaitent souligner une banalisation des impayés de loyers par les usagers. Finalement, le loyer n'est pas payé au profit des crédits.

- Le nombre de logements sociaux réhabilités sur la Commune

L'OPIEVOY vient d'achever, début 2007, un programme de réhabilitation lourde de 48 logements. Ce bâtiment est situé square de l'Hôtel de Ville.

La société Immobilière 3F a déposé un dossier de déclaration de travaux, le 16 novembre dernier, prévoyant la réhabilitation complète de l'aspect extérieur des immeubles pour son parc situé sur le quartier Gérard Philipe.

Cette volonté de réhabilitation progressive du parc social et, dans un deuxième temps, des espaces publics entourant ce parc, est commune à la Ville et aux bailleurs sociaux présents dans ces 3 quartiers et fait l'objet d'une concertation approfondie. Il est à noter que cette concertation s'étend aussi aux locataires.

- Le nombre de résidences principales

La population est composée de 14 566 habitants (chiffres INSEE 1999). Le nombre d'habitations principales s'élève à **5 834**.

Le parc résidentiel de Saint-Cyr l'Ecole se caractérise **par une prédominance des logements en immeubles collectifs qui représentent près de 73,2 % de l'ensemble du parc**, contre 23,8 % de maisons individuelles.

- Estimation démographique

Le bilan des déclarations d'achèvement de travaux entre 1999 et 2005 recense 1 000 logements et 130 maisons individuelles supplémentaires, représentant une réalisation à l'année **d'environ 165 logements**.

Ce bilan permet d'évaluer un poids démographique supplémentaire d'environ 2 900 habitants portant la population à 17 500 habitants à la fin de l'année 2005.

2-1-2 - Actions existantes sur la commune

L'ensemble des différents quartiers de Saint-Cyr-l'Ecole sont depuis peu associés et consultés, dans le cadre des assemblées de quartiers où, de façon régulière, se tiennent différentes réunions avec leurs représentants et les résidents. Suite à ces concertations, divers aménagements des parties publiques ainsi que les voiries et les espaces verts, ont fait l'objet d'études et de réalisations (stationnement, vitesse cassée, aménagements d'un square destiné aux riverains, éclairage public renforcé...).

L'originalité de Saint-Cyr, de par son histoire, est avant tout d'être une commune où le tissu associatif est très présent, qu'il soit culturel et sportif (Amicale Laïque, Club Athlétique Omnisports), ou bien qu'il contribue à augmenter l'offre de services sociaux à destination de la population (REAGIR ; ADMR Vivre en Gally ; CNL Fédération du Logement des Yvelines).

Ce tissu est d'ailleurs reconnu par tous les Saint-Cyriens : une multitude d'activités culturelles, artistiques, sportives, sociales sont présentes et font l'objet chaque année lors du vote du budget de la Ville d'une subvention mais aussi d'une représentation volontaire des élus au sein des associations. Ce tissu associatif est également reconnu par le Conseil général, comme ayant un rôle social primordial au cœur de la Ville.

Il en est pour preuve que le Maire et les élus réfléchissent actuellement à la mise en place d'un lieu unique où l'ensemble des associations serait représenté, un guichet unique des activités culturelles et sportives, sous la forme d'une Maison des Associations. Celle-ci permettrait une meilleure information auprès de nos usagers, mais surtout une information transversale auprès des services municipaux et de nos différents partenaires institutionnels (tels que la CAF, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports...).

Une ville où la population prend une place prépondérante dans le choix de nouvelles infrastructures destinées à une meilleure qualité de vie et au développement de nouvelles missions de service public.

L'année 2007 sera marquée par l'ouverture de nouveaux équipements :

- au mois de janvier, ouverture d'une seconde crèche composée de 40 berceaux en plus celle composée de 120 places (90 avant 2001), d'une halte garderie (25 enfants accueillis par jour) et d'un multi-accueil. De plus, une maison de retraite de plus de 80 lits va ouvrir ses portes au second semestre 2007.
- la réalisation prochaine d'un Terrain multisports destiné aux jeunes de nos quartiers ; la réhabilitation totale d'un gymnase, détruit cet automne lors d'un incendie criminel ; l'ouverture d'un nouveau centre aquatique au printemps, les exemples sont multiples.

Conclusion :

L'animation autour de l'amélioration du cadre de vie, le renforcement du lien social et la participation des habitants, compte tenu des éléments précités, nécessite d'améliorer et de compléter les actions de la manière suivante :

- **mettre en place un lieu unique d'échanges afin de garantir et de mesurer les actions existantes de manière transversale ;**
- **mettre à disposition des habitants des quartiers et des différents partenaires un local de rencontres et d'échanges à l'intérieur de chaque résidence des quartiers concernés selon les propositions des bailleurs sociaux (3F et OPIEVOY).**

L'objectif de la commune, dans cette thématique, est donc de restructurer les espaces extérieurs, de redonner un cadre de vie agréable aux habitants vivant dans ces quartiers et de permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.

2-2- Sur l'emploi et le développement économique

2-2-1 - Diagnostic des quartiers retenus

Demandeurs d'emploi de 2000 à 2005

En date du 8 juin 2006, la Ville compte **642 demandeurs d'emploi** (listing ANPE) soit **9.41% de la population active saint-cyrienne**, représentant 6826 personnes suite au recensement de 1999.

On dénombre 338 hommes et 304 femmes, soit **445 indemnisés** et **197 non-indemnisés**.

Les quartiers les plus sensibles de la Ville sont :

- G.Philipe et Alfred Dreyfus, soit 159 demandeurs d'emploi, 121 rémunérés par les ASSEDIC et 38 demandeurs d'emploi non-rémunérés.
- Fontaine St Martin, soit 210 demandeurs d'emploi, 131 rémunérés par les ASSEDIC et 79 demandeurs d'emploi non rémunérés.

Ces 3 quartiers représentent 57,48 % de la population inscrite au chômage sur la Ville.

A noter depuis 2006 (**annexe 3**):

En 01/06 : 716 demandeurs
En 02/06 : 685 demandeurs
En 03/06 : 678 demandeurs
En 04/06 : 658 demandeurs
En 05/06 : 652 demandeurs
En 06/06 : 642 demandeurs
En 07/06 : 626 demandeurs
En 08/06 : 647 demandeurs
En 09/06 : 654 demandeurs
En 10/06 : 652 demandeurs

Nombre de bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion

Concernant l'année 2005, **85 demandes** ont été déposées. Celles-ci sont ainsi décomposées :

Sur le quartier G.Philipe :

- 9 familles en fin de droits ASSEDIC 4 célibataires percevant les ASSEDIC et dont les revenus ouvrent un droit différentiel au RMI
- 4 célibataires percevant les ASSEDIC et dont les revenus ouvrent un droit différentiel au RMI
- 13 célibataires en fin de droits ASSEDIC (ou ne percevant plus les ASSEDIC).

Sur le quartier de la Fontaine Saint-Martin :

- 2 familles percevant les ASSEDIC et dont les revenus ouvrent un droit différentiel au RMI
- 11 familles en fin de droits ASSEDIC (ou ne percevant plus les ASSEDIC)
- 1 célibataire percevant les ASSEDIC et dont les revenus ouvrent un droit différentiel au RMI
- 12 célibataires en fin de droits ASSEDIC (ou ne percevant plus les ASSEDIC).

(NB : + 33 autres demandes de RMI enregistrées pour des quartiers en dehors de ceux qui sont concernés par le CUCS).

A titre d'information, l'Espace Territorial de Versailles Grand-Ouest a communiqué, pour l'année 2005 (derniers chiffres connus à ce jour), différentes informations concernant les demandeurs de RMI, soit :

- au 2ème trimestre 2005 : 145 bénéficiaires du RMI - 102 contrats élaborés
- au 3ème trimestre 2005 : 157 bénéficiaires du RMI
- radiations en cours d'année : 31
- 55 % d'hommes - 45 % de femmes

Suite à la reprise par la CAF, au mois d'août 2005, de la liquidation des droits au RMI (pour mémoire, l'ouverture et le suivi des droits est désormais de compétence départementale), le logiciel Perceval de la CAF donne les éléments suivants :

5ème BASSIN : AGGLOMERATION VERSAILLAISE	
Bois d'Arcy	58
Bougival	73

Buc	26
Chateaufort	6
Fontenay le Fleury	135
Jouy en Josas	19
La Celle Saint Cloud	191
Le Chesnay	200
Le Port Marly	53
Les Loges en Josas	7
Louveciennes	51
Marly le Roi	118
Rocquencourt	24
Saint Cyr l'Ecole	160
Toussus le Noble	0
Vélizy Villacoublay	130
Versailles	830
Viroflay	111
Total bassin	2192

Il y a 160 bénéficiaires du RMI sur la commune de Saint Cyr L'Ecole, soit 7% des bénéficiaires du RMI du bassin Agglomération Versailles.

Sur les contrats d'insertion des bénéficiaires de la commune, étudiés par les Travailleurs Sociaux :

- 40% ont pour axe principal l'emploi (au sens large du terme),
- 10% la Santé,
- 6% les démarches administratives
- 30% de ces contrats sont sans projets établis.

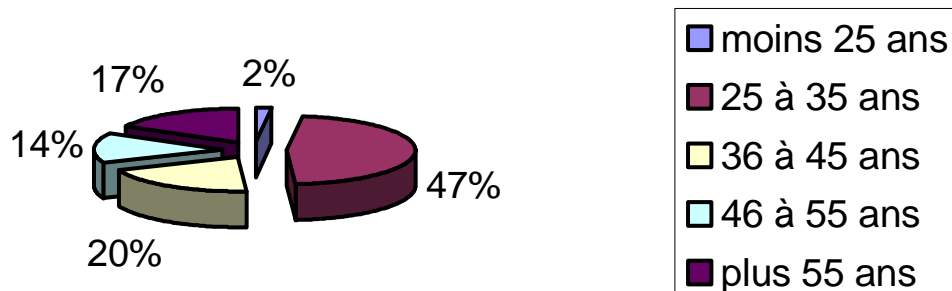
Ces pourcentages correspondent à la tendance générale du bassin.

D'après une autre recherche des Travailleurs Sociaux sur le niveau de qualification des bénéficiaires du RMI sur la commune de St Cyr :

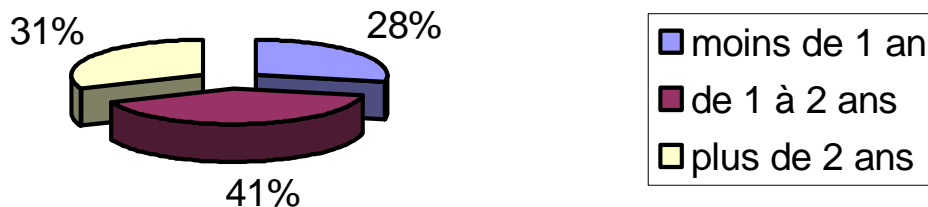
- 34% ont un niveau BEP/CAP.
- près de 30% des bénéficiaires ont un niveau supérieur au baccalauréat
- 15% ont le niveau Bac
- 4% ont un niveau compris entre Bac et Bac +2
- 21% ont le niveau Bac+3 et plus

Au 31/12/2004, l'ANPE recensait **520 demandeurs d'emploi**, représentant 6,5% des demandeurs d'emploi du Bassin.

Répartition par âge des bénéficiaires du RMI sur Saint Cyr L'Ecole



Ancienneté dans le dispositif des bénéficiaires du RMI sur Saint Cyr L'Ecole



Les allocataires de la CAF sont des bénéficiaires soit de l'AAH, soit de l'API, soit du RMI.

24% des allocataires CAF sont bénéficiaires de la CMU Complémentaire (soit 534 personnes).

Egalement, la répartition par tranche d'âge des 160 RMISTES en fin d'année 2005 sur la Commune de St-Cyr est la suivante:

moins de 25 ans : 2 %
de 25 à 35 ans : 47 %
de 36 à 45 ans : 20 %
de 46 à 55 ans : 14 %
55 ans et + : 17 %

Nombre d'emplois existants sur la Ville

Saint-Cyr-l'Ecole, de par sa situation géographique, est une commune enclavée entre la Ville Nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines et Versailles, à proximité de Paris.

Petit rappel : la Ville, suite aux bombardements de la seconde guerre mondiale, a été rasée à + de 90%. Les constructions HLM se sont développées dans les années 70. Du fait de ces constructions, mais aussi de l'Histoire (notamment son Ecole militaire, les 24 ha de la base aérienne 272, l'Hôpital Charcot dont environ 7H ont été rachetés par la Ville pour la nouvelle ZAC du « Parc de L'Abbaye»), tous ces éléments font qu'aujourd'hui, très peu de terrains sont encore disponibles pour redynamiser le commerce local et l'industrie.

Malgré la volonté de l'équipe municipale de développer cette phase importante et rémunératrice pour les finances de la Ville, St-Cyr-l'Ecole reste une commune où très peu d'industries viennent s'installer, faute de « terrains ».

L'entreprise « Syngenta », créée aux abords de la Commune en 2001, est la dernière grande entreprise sur la Ville à avoir généré des offres d'emploi. Puis en 2005, une moyenne surface alimentaire de 1 500 m², du groupe « Casino » a ouvert ses portes, générant une vingtaine d'emplois.

2-2-2 - Actions existantes sur la commune

Depuis de nombreuses années, la Ville a signé une convention de partenariat avec l'association « REAGIR ». Cette association d'insertion propose à l'ensemble des usagers différents services, soit dans le domaine du maintien à domicile des personnes âgées, soit dans un domaine plus vaste qui touche à l'ensemble des besoins d'une société ou d'une collectivité. L'originalité de cette convention qui lie les services municipaux à l'association est de proposer un quota d'heures (1 600 h à l'année) pour suppléer le manque ponctuel de personnel au sein de notre collectivité.

La Ville, soucieuse et consciente du manque d'entreprises sur son territoire, organise chaque année un Forum de l'Emploi, autour des différentes entreprises présentes sur Saint-Quentin-en-Yvelines et ses alentours.

La Commune ne manque pas de proposer, notamment, dans le cadre d'opération de création d'entreprises d'organiser, avec l'aide précieuse de la Direction Départementale du Travail, de l'Agence Nationale pour l'Emploi et des ASSEDIC, des réunions de travail et de suivi sur le repérage des besoins et sur la problématique de l'emploi des saint-cyriens inscrits à l'ANPE. L'exemple le plus récent touche la création de 15 emplois destinés à la nouvelle maison de retraite. Il en était de même, en 2005, sur l'ouverture du supermarché « CASINO ».

Il est vrai que Saint-Cyr-l'Ecole, de par sa situation géographique, est une commune enclavée entre Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris. La Difficulté majeure de la Ville est, à court terme, le manque de terrains disponibles.

L'entreprise « Syngenta » créée aux abords de la commune en 2001 est la dernière grande entreprise sur la Ville à avoir généré des offres d'emploi.

Sachant que l'emploi est le meilleur vecteur pour lutter contre la précarité, à moyen terme, la Ville a pour projets prioritaires :

- de développer une zone commerciale, dans la ZAC Santos Dumont. Sur une surface de 9 ha, un centre commercial d'environ 24 000 m², tourné vers l'équipement de la personne et de la maison, devrait générer environ 250 emplois. L'aménageur a été désigné et le projet est en cours de réalisation.
- de développer une zone d'aménagement sur les terrains de la base aérienne Charles Renard. Un engagement d'acquérir les 23 hectares de cette base (la Défense en conservant 1 autre pour ses besoins propres de logement), a été signé par la commune avec le Ministère de la Défense, fin 2006. Le projet prévoit un programme constructible de 130 000 m² comprenant notamment 30 à 40 000 m² d'activités (PME, PMI, tertiaire, bureaux, petites industries, entrepôts,...), mais également environ 1 100 logements.

Conclusion :

L'accès à l'emploi, l'insertion par l'économique, la formation et la création d'activités, nécessitent dès lors de pouvoir donner aux associations, aux établissements scolaires et aux instances éducatives (CIO, CLAJ et Mission Locale) déjà en place sur la commune, un lieu unique de rencontres et de débats ouverts aux Saint-Cyriens (en cours de scolarité, actifs, ou en recherche d'emploi et/ou de formation), permettant de croiser les informations, de développer des expositions, d'animer des débats par thèmes et de renseigner les usagers.

L'objectif de la commune est donc de structurer un espace commun permettant d'assurer la transversalité des informations liées à l'emploi et à la formation professionnelle.

2-3- Sur la réussite éducative

2-3-1 - Diagnostic des quartiers retenus

La Ville de Saint-Cyr-l'Ecole dispose de **6 écoles maternelles et 4 écoles primaires**, soit un total d'élèves pour l'année 2006 de **1851** (775 élèves de classes maternelles et 1076 élèves de classes primaires).

Réflexions suite au rapport annuel de l'Espace Territorial de Versailles Grand-Ouest

La responsable de cet Espace, lors de son bilan d'activités 2005, a fait remarquer que Saint-Cyr-l'Ecole est la commune de l'Espace où il y a le plus d'enfants en difficultés et en risque de danger.

Pour 2005, les assistantes sociales ont d'ailleurs communiqué certaines informations à ce sujet, soit :

- Evaluation d'enfance en danger : 5 cas
- Signalement : 5 cas
- Rapport à l'Aide Sociale à l'Enfance : 6 cas
- Aide à l'éducation en milieu ouvert : 11 cas
- Enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance : 33 enfants pour 21 familles.

Il est important de noter que **468 enfants scolarisés bénéficient des services du RASED** (réseau d'aides spécialisés aux enfants en difficulté), ce qui représente un pourcentage de **26,38% des enfants scolarisés sur la Ville** (information communiquée par l'Inspection Académique des Yvelines en novembre 2006).

Aux différents chiffres précités, il est important de rajouter une population **d'environ 200 enfants** suivis dans le cadre des associations locales qui œuvrent dans **l'aide aux devoirs** (à titre d'exemple, une nouvelle entreprise de soutien scolaire a ouvert ses portes en septembre 2006).

2-3-2 - Actions existantes sur la commune

La Ville, par son engagement auprès des associations saint-cyriennes, a développé plusieurs axes relatifs au soutien scolaire et à l'étude surveillée.

Les quatre écoles primaires disposent le soir, dans le cadre de l'étude, d'enseignants qui proposent leur service de 16h30 à 17h30.

Sur les quartiers retenus (G.Philipe - A.Dreyfus et la Fontaine ST-Martin), qui concernent 2 groupes scolaires primaires (Romain Rolland et Joliot Curie), 3 classes sont actuellement ouvertes pour l'étude du soir, ce qui porte à environ 90 le nombre d'enfants concernés par établissement.

L'association « le Secours Populaire » va proposer, à raison de deux soirs par semaine, l'aide aux devoirs aux enfants des familles les plus démunies.

L'Amicale Laïque, association bien connue des Saint-Cyriens (regroupant plus de 1 500 adhérents sur la Ville), propose dans le cadre de ses activités des cours d'alphabétisation et, à raison de deux fois par semaine, une activité après l'école d'aide aux devoirs, dans les locaux du foyer résidence pour personnes âgées. Les enfants qui participent à cette activité sont scolarisés sur les écoles primaires « Irène Joliot-Curie et Romain Rolland ».

Le service des sports de la Ville propose également, pour les enfants en difficultés scolaires du Collège « Jean Racine », à raison de deux soirs par semaine, une aide aux devoirs. Environ 35 enfants (dont 10 enfants en classe de 6ème) participent à cette activité. L'ensemble de ces enfants sont issus des quartiers objet du présent contrat. Elle est dirigée par 6 étudiants et un animateur, rémunérés par la Ville.

Conclusion :

La réussite éducative, l'alphabétisation du jeune public et des adultes, les activités éducatives, culturelles et sportives hors temps scolaire et les interventions locales en faveur des publics défavorisés (jeunes et moins jeunes) méritent de pérenniser les actions existantes et de les promouvoir à l'ensemble des Saint-Cyriens dans les quartiers précités qui manifestent aujourd'hui un besoin réel mais non satisfait.

Pour ce faire, il est d'ores et déjà impératif de :

- mettre en place un lieu unique d'échanges afin de garantir et de mesurer les actions existantes de manière transversale,
- mettre à disposition des habitants des quartiers et des différents partenaires un local à l'intérieur de chaque résidence des quartiers concernés, selon les propositions des bailleurs sociaux (3F et OPIEVOY).

L'objectif de la commune est de pérenniser et de développer les actions en faveur de l'accompagnement et du soutien scolaire pour les jeunes et les moins jeunes.

2-4 - Sur la Santé

2-4-1 - Diagnostic des quartiers retenus

Une majeure partie du public sur ces trois quartiers est suivi par les travailleurs sociaux du Département.

Aujourd'hui, comme il a déjà été dit précédemment, la Ville de Saint-Cyr-l'Ecole est la Commune où l'on recense le plus de problématiques sociales parmi les communes rattachées à l'Espace Territorial de Versailles Grand-Ouest (signalement d'enfants en danger ; impayés de loyers ; assignations en justice ; maltraitance ; surendettement etc...). Les conséquences de ces états de fait ont, bien évidemment, des répercussions en matière sanitaire et de santé publique.

En effet, la santé est un problème majeur, non pas sur l'accès aux soins mais sur les difficultés que rencontrent les familles pour pratiquer les soins dont ils ont besoin faute de budget (peu de familles font l'effort de cotiser à une mutuelle). C'est un constat de nos conseillères en économie sociale et familiale.

Les problématiques en résultant, telles que l'alcoolisme, la violence etc... entraînent le signalement d'enfance en danger : ce sont des problématiques réelles sur la Ville.

2-4-2 - Actions existantes sur la commune

Le CCAS a signé, depuis de nombreuses années, une convention avec le Conseil Général des Yvelines et une mutuelle (les Ménages Prévoyants). L'objectif de cette action est de permettre à des familles dont le budget ne le permet pas d'adhérer à une mutuelle : les cotisations sont prises en charge à hauteur de 30% par le CCAS et 70% par le Département (5% étant laissé à la charge de la famille). De nombreuses familles ont été inscrites et sont encore aujourd'hui dans ce type de dispositif.

A chaque instruction des demandes de RMI, l'utilisateur est informé de ses droits à la Couverture Maladie Universelle (CMU), voire à l'ouverture de ses droits à la CMC (Couverture Maladie Complémentaire). Le CCAS est amené à instruire les demandes puis les transmettre à la CPAM.

Au même titre que la prise en charge des cotisations mutuelles et de l'aide d'urgence, le CCAS est un partenaire des Commissions Inter-Institutionnelles des Aides Aux Familles (CIIAF). L'ensemble de ces actions pèse de façon non négligeable sur le budget de fonctionnement du CCAS (plus de 60 000 € annuels).

Le CCAS a instauré, depuis environ 2 ans, avec l'aide de deux Conseillères Solidarité de la Caisse d'Assurance Maladie des Yvelines, un partenariat en faveur des usagers qui rencontrent un problème d'accès aux soins.

Conclusion :

L'accès aux soins, la prévention des conduites à risque et les actions de prévention méritent d'être pérennisés et promus à l'ensemble des Saint-Cyriens dans les quartiers précités qui manifestent aujourd'hui un besoin réel mais non satisfait.

Pour ce faire, il est d'ores et déjà impératif de :

- mettre en place un lieu unique d'échanges afin de garantir et de mesurer les actions existantes de manière transversale,
- mettre à disposition des habitants des quartiers et des différents partenaires un local à l'intérieur de chaque résidence des quartiers concernés, selon les propositions des bailleurs sociaux (3F et OPIEVOY).

L'objectif de la commune est de pérenniser et de donner une autre dimension de l'action sociale et médico-sociale existante afin de promouvoir la prévention de la santé et des conduites à risque en faveur des jeunes mais aussi de la famille et de la personne âgée

2-5 - Sur la prévention

2-5-1 - Diagnostic des quartiers retenus

Depuis novembre 2005, la petite délinquance sévit sur ces trois quartiers. Les travailleurs sociaux se sentent aujourd'hui menacés dans le cadre de leurs fonctions. Insultes, incivilités, dégradation des espaces extérieurs, cages d'escaliers taguées, boîtes

aux lettres arrachées, accumulations de plaintes déposées etc... Les locataires témoignent de façon quotidienne de leur mécontentement auprès des bailleurs, mais aussi auprès des services de la Ville, en menaçant par exemple de geler le paiement des loyers auprès de leur organisme bailleur.

Pour exemple, la Ville de Saint-Cyr-l'École en a encore fait les frais dernièrement dans ses équipements où un gymnase (en 2006), et auparavant un restaurant scolaire (en 2005), ont fait l'objet de destruction volontaire (incendie) et de vandalisme.

2-5-2 - Actions existantes sur la Commune

Depuis cette date, le commissariat de Fontenay-le-Fleury multiplie les rondes de nuit dans ces quartiers. Interpellations, découvertes d'armes sur le toit des immeubles, caves murées par les organismes bailleurs, autant d'éléments significatifs qui aujourd'hui mobilisent l'ensemble des riverains mais, également, les élus et les partenaires présents, interrogés à ce sujet, et réunis à l'initiative de la Ville dans le cadre de la préparation du CUCS.

Il est à noter que, dorénavant, les actions de la Police sont aussi relayées par les actions de sécurisation et de requalification des espaces menées par les bailleurs sociaux.

Conclusion :

Lors de cette réunion (28 novembre 2006), l'ensemble des professionnels de la santé, de l'éducation, du social, des bailleurs sociaux, des partenaires associatifs etc..., tous ont été unanimes pour dire que, sur les trois quartiers retenus, la situation se dégradait et qu'il était urgent de réagir, non pas seulement sur les droits et devoirs de chacun, mais, avant tout , en réfléchissant ensemble, par un dialogue commun mais surtout constant, aux moyens à mettre en place dans le cadre d'une politique de prévention contre la petite délinquance.

Compte tenu de ce qui a été précédemment développé et des éléments transmis par le commissariat de Fontenay-le-Fleury lors de cette même réunion, des actions concrètes doivent être engagées.

C'est à ce titre qu'avec l'aide du Conseil Général des Yvelines, les Villes de St Cyr et Fontenay-le-Fleury se sont mobilisées autour **d'une thématique commune : « la prévention spécialisée »**. Les deux collectivités travaillent sur un diagnostic qui débouchera sur la mise en place d'une association d'éducateurs de rues afin d'enrayer ce fléau.

<p>L'objectif de la commune est de fédérer l'ensemble des actions des différents partenaires dans un lieu unique. Ce lieu unique, dénommé « la Maison de la Famille », conçu comme une véritable plate forme sociale, permettant la mise en place d'actions concertées et cohérentes, sera un lieu où différentes permanences sociales, éducatives, seront conduites ; elles seront destinées aux jeunes et aux familles mais aussi permettront d'assurer la transversalité des informations et des conduites à tenir en matière de prévention de la délinquance et de la citoyenneté.</p>

3 - PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUELLES PREVU SUR LES TROIS QUARTIERS, SELON LES THEMATIQUES RETENUES PAR LA COMMUNE

Le diagnostic, tel que nous venons de le présenter, permet de **dégager une ligne directrice forte**, dans l'action que la Ville souhaite engager dans le cadre du CUCS :

3-1 Cette ligne directrice s'appuie, d'abord, sur le constat que, sur le territoire de la Commune, il existe déjà de nombreux outils s'intégrant dans les 5 thématiques du CUCS.

Cependant, on constate que ces différents outils ne permettent pas aujourd'hui d'atteindre une efficacité optimale, soit parce qu'ils sont mis en œuvre par des partenaires différents sans synergie clairement identifiée ; soit parce que plusieurs intervenants disposent des mêmes outils sans qu'il existe de coordination forte des outils et des partenaires (institutionnels ou associatifs) chargés de leur mise en œuvre.

Ce constat qu'une efficacité plus grande pourrait être atteinte par une mise en commun de la connaissance du milieu et des outils **nous amène tout naturellement à la conclusion que la Ville a un rôle majeur de coordination des outils et des intervenants**, dans les différentes thématiques qui ont été posées par le CUCS.

C'est ce rôle de coordination et d'impulsion que la Ville se propose, dans un premier temps, de développer au travers des Actions qu'elle souhaite mettre en œuvre dans le cadre du CUCS et qui sont détaillées ci-dessous :

3-2 La Ville entend donc, d'abord, s'attacher à développer des actions sur le Cadre de vie et l'Habitat. A ce titre, et dans le cadre du CUCS, **nous préconisons la mise à disposition de locaux par les organismes bailleurs dans les quartiers éligibles au CUCS, afin d'en faire des Observatoires** des situations sociales liées à la vie du quartier, à leur prévention, tout en y réunissant l'ensemble des partenaires pour déterminer les besoins et les actions propres à assurer le développement du quartier.

Cet outil a vocation à être un outil vivant, permettant une analyse fine des besoins et des actions entreprises ; sa proximité avec le terrain lui permettra également de s'adapter vite aux nouveaux besoins ou aux nouveaux problèmes qui pourraient se faire jour. Il aura également vocation à être un référent de la vie du quartier, tout d'abord à usage des résidents qui y trouveraient un lieu d'expression et de relais de leurs préoccupations ; mais aussi à l'échelle de la Ville, car la future Maison de la Famille que nous souhaitons mettre en place s'appuiera, pour chaque quartier, sur cette structure.

Cette action, qui s'inscrit au premier chef, dans un souci d'amélioration du Cadre de vie et de l'Habitat, trouvera également son prolongement dans les autres thématiques, notamment la prévention de la délinquance et la Citoyenneté, mais également la Santé, la Réussite éducative et l'Emploi.

3-3 La Ville souhaite également créer un guichet unique, dénommé « Maison de la Famille », conçu comme une véritable plateforme sociale, où toutes les thématiques seront traitées et encadrées par les professionnels des différentes instances intervenant sur la Ville.

- Le rôle premier de cette Maison de la Famille sera d'abord tourné vers l'utilisateur, avec comme objectif de personnaliser son accueil en vue d'une meilleure orientation, de façon à apporter une réponse immédiate sur ses demandes, en l'orientant vers les partenaires les mieux à même de gérer sa situation et d'y apporter une solution.

- C'est aussi dans cet objectif que la Maison de la Famille sera le lieu où l'ensemble des partenaires sociaux intervenant sur le territoire de la Commune mettront en commun leur connaissance du terrain, afin de déterminer des outils cohérents, fondés sur une ligne de conduite définie en commun, et adaptés en permanence par un retour d'informations partagées.

- Tout naturellement, cette plateforme sera également un lieu de permanences régulières, ouvert au public, des différents partenaires ; il sera aussi un lieu de rencontres, d'échanges et de débats, animés par les partenaires en fonction des différentes thématiques qui sont celles du CUCS.

- Enfin, ainsi qu'il a déjà été dit, cette Maison de la Famille permettra de coordonner les actions menées dans chaque quartier, en fédérant les Observatoires qui y seront mis en place.

4- GOUVERNANCE DU CONTRAT : PILOTAGE COMMUNAL

Le suivi des actions du CUCS sera réalisé, en liaison avec les services de l'Etat, par un comité de pilotage mis en place par la Ville.

Ce comité de pilotage se fera à un double niveau :

- Tout d'abord, **un Comité annuel** analysera les résultats obtenus chaque année et décidera des actions à entreprendre l'année suivante, au besoin en renforçant, en adaptant ou en réorientant les outils mis en place. Ce comité réunira, sous l'égide de la Ville, les services de l'Etat ainsi que les différents partenaires sociaux qui seront fédérés au sein de la Maison de la Famille.
- Le travail de ce Comité sera nourri du suivi permanent qui sera réalisé par **un Comité technique**, qui se réunira en tant que de besoin (et, au moins, une fois par trimestre) : il sera composé de représentants de la Municipalité, des responsables administratifs concernés de la Mairie, et des représentants des partenaires sociaux identifiés. Ce Comité technique sera en charge notamment de superviser et d'adapter le travail qui sera réalisé au sein de la Maison de la Famille, en relais avec les Observatoires de Quartier.

Afin de réaliser au mieux l'évaluation des actions mises en place, **la première mission du Comité de pilotage sera de définir des indicateurs pertinents** permettant de mesurer l'impact des actions à entreprendre, dans le cadre des thématiques du CUCS.

Les modalités de suivi et d'évaluation figurent en annexe n°7 du présent contrat.

Versailles, le 13 mars 2007

Le Préfet des Yvelines
Délégué de l'agence nationale
pour la cohésion sociale et
l'égalité des chances

Le Maire et par empêchement
le Premier Adjoint

M. Christian de LAVERNEE

M André NOIR

En présence de Mme Catherine VAUTRIN,
Ministre délégué à la cohésion sociale et à la parité